

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 15 avril 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Dominic Gauhtier, directeur de la Culture
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

129-04-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

AUTORISATIONS - APPEL D'OFFRES

130-04-19

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Considérant la volonté du Conseil de se doter d'un nouveau camion 6 roues avec équipement de déneigement pour le Service des travaux publics;

Considérant le plan triennal d'immobilisations 2019-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser les procédures d'appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement.

ADOPTÉE

131-04-19

APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN CYR

Considérant la volonté du Conseil de terminer les travaux de réfection de chaussée entrepris depuis quelques années sur le chemin Cyr;

Considérant le plan triennal d'immobilisations 2019-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser les procédures d'appel d'offres pour la réfection de chaussée sur une partie du chemin Cyr.

ADOPTÉE

132-04-19

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE

Considérant l'appel d'offres annuel effectué sur invitation pour l'obtention de sel de déglacage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser les procédures d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1097-19 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 307 876 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1097-19 autorisant l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt de 307 876 \$, remboursable en 10 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

MANDATS AU PROCUREUR

133-04-19

DOSSIER 9272-8377 QUÉBEC INC. (LOT 5 321 611)

Considérant l'acte de vente consenti à 9272-8377 Québec inc. pour le lot 1014-5 (5 321 611) en date du 25 juin 2015;

Considérant la promesse de vente, faisant partie intégrante de l'acte de vente, signée par l'acquéreur le 23 mars 2015 par laquelle il s'engageait (article 1) à débiter la construction d'un bâtiment dans les dix-huit (18) mois suivants l'acte de vente dûment enregistré;

Considérant qu'en date de la présente séance, cette clause, liée à la promesse de vente, n'a pas été respectée;

Considérant l'envoi d'une correspondance à cet effet le 9 janvier 2017;

Considérant la volonté du Conseil de se prévaloir de la clause de l'article 8 de ladite promesse de vente qui stipule qu'advenant la non observance de l'article 1, l'acheteur devra revendre ledit terrain à la corporation municipale de la Ville de New Richmond, pour 75 % du prix de la vente initiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De mandater le procureur de la Ville, Me William Assels, afin d'agir aux présentes et de faire respecter les conditions incluses dans l'acte de vente signé en date du 25 juin 2015 à l'effet de racheter le terrain concerné pour 75 % du prix de la vente initiale.

ADOPTÉE

134-04-19

DOSSIER 9253-7067 QUÉBEC INC. (LOT 5 791 790)

Considérant l'acte de vente consenti à 9253-7067 Québec inc. pour le lot 5 791 790 en date du 15 décembre 2015;

Considérant la promesse de vente, faisant partie intégrante de l'acte de vente, signée par l'acquéreur le 18 août 2015 par laquelle il s'engageait (article 1) à installer ou construire un bâtiment commercial, d'une valeur d'évaluation municipale minimale de 100 000 \$, dans les douze (12) mois suivants l'acte de vente dûment enregistré;

Considérant qu'en date de la présente séance, cette clause, liée à la promesse de vente, n'a pas été respectée;

Considérant l'envoi d'une correspondance à cet effet le 28 décembre 2017;

Considérant la volonté du Conseil de se prévaloir de la clause de l'article 8 de ladite promesse de vente qui stipule qu'advenant la non observance de l'article 1, l'acheteur devra revendre ledit terrain à la corporation municipale de la Ville de New Richmond, pour 75 % du prix de la vente initiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De mandater le procureur de la Ville, Me William Assels, afin d'agir aux présentes et de faire respecter les conditions incluses dans l'acte de vente signé en date du 15 décembre 2015 à l'effet de racheter le terrain concerné pour 75 % du prix de la vente initiale.

ADOPTÉE

135-04-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTES DE DROITS DE SERVITUDE - CONVENTION RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS/PROMOTEUR - AVENUE DES ÉRABLES

Considérant que le Conseil a autorisé par sa résolution 369-12-18, la signature de la Convention réseaux de distribution aériens/promoteur avec Hydro-Québec (Dossier 1402012-367065) et Telus, fixant ainsi les conditions de réalisation de travaux destinés à fournir les services d'électricité et de télécommunications pour l'avenue des Érables;

Considérant que la Ville, agissant à titre de promoteur, s'est engagé à accordé des droits réels de servitude pour ledit projet;

Considérant que ces réseaux sont constitués dans l'intérêt de la Ville et de ces citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville, les actes de droits de servitude concernant la Convention réseaux de distribution aériens/promoteur pour le projet de l'avenue des Érables.

Il est entendu que les frais pour l'obtention de cesdits actes notariés seront assumés par la Ville, tant pour les actes à être consentis par la Ville que par tous autres propriétaires de terrain sur lequel ladite servitude s'exercera pour le projet actuel.

ADOPTÉE

136-04-19

ENGAGEMENT DE LA VILLE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHALET DE SKI DE FOND

Considérant le projet de construction d'un chalet de ski de fond sur le site de la Pointe Duthie, présenter par le Club de ski de fond;

Considérant que la Ville souhaite s'impliquer monétairement dans ce projet qui sera un atout pour tous les utilisateurs de ce sport;

Considérant que les autres partenaires financiers (Caisse et MRC de Bonaventure) demandent une confirmation écrite de la contribution de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond s'engage à fournir un apport monétaire au montant minimal de 20 000 \$, et ce, dans le projet de construction d'un chalet de ski de fond sur le site de la Pointe Duthie.

ADOPTÉE

137-04-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - CLUB RALLYE AUTO INTERNATIONAL DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Considérant la tenue du Rallye auto international de la Baie-des-Chaleurs en juin prochain;

Considérant que le Conseil souhaite qu'un protocole d'entente soit signer entre la Ville et le Club Rallye auto pour les activités à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Club Rallye auto International de la Baie-des-Chaleurs pour les activités du rallye qui se dérouleront du 28 au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

138-04-19

BRIS À LA PISCINE BRUCE-RITCHIE - AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE

Considérant le bris survenu à la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant que le Conseil, par sa résolution 86-03-19 a autorisé un versement d'un montant de 29 740,73 \$, taxes en sus, à la firme Les Entreprises Antonio Barrette inc. (LEAB) pour effectuer des travaux de plomberie relatifs audit bris;

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de réparer des fuites survenues lors de la remise en marche de la piscine au montant de 6 556,05 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire d'un montant de 6 556,05 \$, taxes en sus, à la firme Les Entreprises Antonio Barrette inc., et ce, pour des travaux de plomberie supplémentaire suite au bris de la piscine Bruce-Ritchie.

ADOPTÉE

139-04-19

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) VOLET « FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2019 » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville souhaite obtenir un soutien financier dans le cadre du Fonds de développement des territoires dans la catégorie festivals et événements municipaux, offert par la MRC de Bonaventure;

Considérant que cedit soutien pourrait soutenir les divers festivals et événements de la Ville tels, entre autres, le Rallye automobile Baie-des-Chaleurs, le festival Bluegrass, la foire agricole, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Bonaventure, et ce, dans le cadre du fonds de développement des territoires (FDT) pour les festivals et événements municipaux 2019, ainsi que tout autre document relatif à ladite demande.

Que le Conseil municipal s'engage à verser une contribution financière aux festivals et événements de la Ville pour divers événements, pour un montant total de 10 000 \$ (5 000 \$ Ville et 5 000 \$ FDT).

ADOPTÉE

140-04-19

AUTORISATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER SUR LE LOT 5 320 517

Compte tenu de son lien à titre de concessionnaire automobile, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant qu'un promoteur de vente d'automobiles usagées souhaite pouvoir installer une roulotte de chantier temporairement sur le lot 5 320 517, et ce, pour l'utiliser à des fins commerciales et attendant le déménagement d'un bâtiment permanent prévu pour fin juillet;

Considérant que l'installation d'une roulotte de chantier est permise pendant la période de construction d'un bâtiment, jusqu'à la fin des travaux d'installation d'un bâtiment permanent sur le site (article 3.3.1.1 du Règlement de zonage 927-13);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser l'installation temporaire d'une roulotte de chantier sur le lot 5 320 517. Il est entendu que cette installation temporaire sera pour une période maximale de six (6) mois et que ladite roulotte sera utilisée à des fins commerciales.

ADOPTÉE

141-04-19

SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS DE NEW RICHMOND - DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (M-30)

Considérant que le ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme a approuvé une subvention au montant de 160 000 \$ dans le cadre du Fonds du Canada pour la présentation des arts pour l'activité *Programmation 2019-2022* de la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, à être versé sur une période de 4 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

De demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret d'exclusion (M-30), afin de permettre à la Ville de recevoir une subvention de Patrimoine Canada pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, et d'autoriser le maire et le directeur de la Culture à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉE

142-04-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE - SOLUTIONS VENDINI INC.

Considérant l'offre déposée par l'entreprise Solutions Vendini inc. pour de nouveaux services en ligne pour la billetterie de la Salle de spectacles régionale Desjardins à New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur de la Culture à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir, d'une durée de 4 ans, avec l'entreprise Solutions Vendini inc., et ce, pour les nouveaux services en ligne pour la billetterie de la Salle de spectacles régionale Desjardins à New Richmond.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION D'URGENCE - AUTORISATION D'ACHATS

143-04-19

RÉPÉTEUR VHF

Considérant que l'équipement de communication (répéteur) en place pour les radios du Service incendie et du Service des travaux publics est âgé de plus de 30 ans et qu'il n'y a plus de pièces disponibles pour une éventuelle réparation;

Considérant la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide pour la préparation au sinistres - Volet 2, de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, au montant de 10 000 \$;

Considérant l'offre déposée par Télécommunications de l'Est pour l'achat d'équipement au montant de 10 205,81 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'équipement de communication (répéteur VHF) pour le Service incendie et celui des travaux publics, auprès de Télécommunications de l'Est au montant de 10 205,81 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

144-04-19

INTERFACE TÉLÉPHONIQUE ZETRON M30

Considérant que l'interface Zetron servant à répondre au téléphone avec l'aide des radios en place pour le Service incendie est désuet;

Considérant la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide pour la préparation au sinistres - Volet 2, de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, au montant de 10 000 \$;

Considérant l'offre déposée par Télécommunications de l'Est pour l'achat d'équipement au montant de 1 567,49 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'un interface téléphonique Zetron M30, pour le Service incendie, auprès de Télécommunications de l'Est au montant de 1 567,49 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 58.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière